

R23

Si votre enfant est malade, vous pouvez supprimer votre réservation à l'accueil de loisirs du mercredi jusqu'au mardi, 8H00. Passé cet horaire, informez le service Enfance Scolaire si possible par mail et avant 12h00. Si votre enfant doit être absent plusieurs jours, pensez à supprimer les réservations à la restauration sur le portail.

Pour la restauration et l'Accueil de loisirs du mercredi, nous ne demandons plus les certificats médicaux.